

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DTUP 001-614/12/CC**

### **■ Déclaration de projet pour la réalisation d'une Ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements).**

#### **DIFRA 12/8523/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 001-2283/10/CC du 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements).

L'objectif de cette opération est d'améliorer la desserte en transports en commun du secteur Nord de Marseille, en substituant à l'actuelle ligne de bus n°26, une ligne de Bus à Haut Niveau de Service de sorte à garantir un service performant de transport en commun qui réponde à l'attente des usagers : fréquence élevée, régularité, plages horaires étendues, temps de parcours optimisés.

Par délibération DTUP 017-162/11/CC du 28 mars 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le bilan de la concertation préalable relative au projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service Bougainville – Saint-Antoine et a autorisé le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment l'enquête publique.

Par arrêté 11/330/CC du 2 novembre 2011, le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service Bougainville – Saint-Antoine à Marseille (15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements).

Ce même arrêté précise les modalités de cette enquête publique qui s'est déroulée du 21 novembre 2011 au 21 décembre 2011 inclus.

Dans ses conclusions transmises à Marseille Provence Métropole, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service Bougainville – Saint-Jérôme assorti des deux réserves suivantes :

- L'avis du Commissaire Enquêteur est totalement défavorable au dévoiement des cycles dans la circulation générale modifiée sur la Route Nationale de Saint-Antoine dans le sens Nord-Sud, par l'allée des Anciens Combattants et la Route de La Gavotte. Il appartiendra à la Maîtrise d'Ouvrage de garantir le maintien d'un itinéraire cyclable (autorisé aux seuls vélos) descendant (Nord-Sud) sur la Route Nationale, de Saint-Antoine entre l'allée des Anciens Combattants et la Route de La Gavotte, et de prévoir les dispositifs propres à assurer leur sécurité à l'approche de ces deux carrefours. La circulation des cycles, dans le couloir réservé au Bus à Haut Niveau de Service, devra donc être imposée à la Régie des Transports de Marseille et l'autorité investie du pouvoir de police devra contrôler strictement les abus susceptibles de se produire (circulation des deux roues à moteur, voire des Véhicules Légers).
- Au regard des places de stationnement offertes dans le cadre du projet soumis à enquête publique, le Commissaire Enquêteur conditionne son avis favorable à la levée de la réserve expresse suivante, à savoir l'engagement d'une étude portant sur les places de stationnement physiquement disponibles en toute sécurité (aménagées et aménageables) sur le circuit du Bus à Haut Niveau de Service, sur les voies transversales sur une profondeur de 50 mètres, ainsi que sur le foncier disponible susceptible d'être maîtrisé dans la perspective d'un aménagement de

poches de stationnement public pour le commerce de proximité. Le Commissaire Enquêteur ne formule pas d'exigence quantitative de résultat en matière de « création » d'emplacements nouveaux, des dispositions réglementaires affirmées et assumées (verbalisation, enlèvement des véhicules ventouses) telles qu'une « zone bleue » pouvant permettre d'améliorer sensiblement l'offre de stationnement tout en garantissant sa gratuité ainsi que le stationnement de plus longue durée.

Le Commissaire Enquêteur a également assorti ses conclusions de quatre recommandations portant sur les points suivants du projet :

- Prendre en compte des préoccupations de la société Saint-Louis Sucre S.A. ;
- Rencontrer les représentants du Collectif Vélos en Ville et compléter le projet de Bus à Haut Niveau de Service par des aménagements spécifiques en faveur des vélos, notamment dans la traversée des noyaux villageois ;
- Engager une concertation sectorisée sur le positionnement et les caractéristiques des aires réservées pour les livraisons, avec les commerçants concernés ;
- Poursuivre le projet de réaménagement de l'îlot rue de Lyon – avenue de la Cascade – rue du Tonkin – avenue Journet, pour adapter une trame circulaire compatible avec le fonctionnement de la zone et non pénalisante pour les Bus à Haut Niveau de Service de la rue de Lyon.

Le document annexé au présent rapport détaille l'ensemble des réserves et recommandations émises par le Commissaire Enquêteur, ainsi que les réponses qui y sont apportées par le maître de l'ouvrage.

Ainsi, il est nécessaire, en vertu de l'article L.126-1 du Code de l'Environnement, que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole se prononce par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

En conséquence, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole confirme son intention de réaliser le projet de Bus à Haut Niveau de Service Bougainville – Saint-Antoine (Vallon des Tuves).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 017-162/11/CC du 28 mars 2011 du Conseil de Communauté ;
- La décision E11000162/13 du 10 octobre 2011 du Président du Tribunal Administratif de Marseille portant désignation du Commissaire Enquêteur ;
- L'arrêté d'enquête publique 11/330/CC du 2 novembre 2011 ;
- Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service Bougainville – Saint-Antoine.

##### **Sur le rapport du Président,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- La nécessité que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements)

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements).

**Article 2 :**

Sont apportées, aux conclusions du Commissaire Enquêteur, les réponses ci-annexées.

Pour visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les Transports Urbains et  
Périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI